
L'analyse des relations entre minorités et majorités : Retour sur la situation néo-zélandaise à l'aube des années 2000

Natacha Gagné *Université d'Ottawa*

Résumé : Cet article s'inscrit dans la lignée des travaux sur la compréhension des relations entre minorités et majorités au sein d'un État souverain. En s'appuyant sur l'étude des événements qui se sont passés en Nouvelle-Zélande depuis 2003 – dont la controverse entourant la propriété des plages et des fonds marins –, l'auteure insiste sur l'importance d'analyser en détails les relations entre les populations minoritaire et majoritaire, et l'impact de ces relations sur les tensions internes, la (non-)mobilisation et le développement d'idéologies. Elle s'inspire largement des travaux d'Éric Schwimmer, en particulier de ses définitions des concepts de « compétition réelle » et de « compétition symbolique ».

Mots-clés : minorité, majorité, Maori, Nouvelle-Zélande, Schwimmer, plages et fonds marins

Abstract: This article falls within the tradition of works aiming to understand the relationships between minorities and majorities within a nation-state. As a case study, the author looks at the events that have happened in New Zealand since 2003, in particular the controversy concerning the ownership of the foreshore and seabed. She argues in favour of a detailed analysis of the relationships between minority and majority populations and their impacts on internal tensions, (non-)mobilization as well as on the development of ideologies. The analysis relies heavily on Eric Schwimmer's work, in particular his definitions of the concepts "real competition" and "symbolic competition."

Keywords: minority, majority, Maori, New Zealand, Schwimmer, foreshore and seabed

Dans un chapitre de livre publié en 2004, le professeur Éric Schwimmer écrivait :

It is now thirty-five years since I left New Zealand for Canada and Québec. [...] Since then, Māori culture has changed profoundly; so has the toolkit anthropologists use to study cultures. When I decided in 1997 to do a restudy of biculturalism and went to New Zealand with a sketch plan, I was unaware of the gulf separating my project from my scientific "object," based on changes in Māori culture since the *Treaty of Waitangi Act* of 1975 and the *Amendment Act* of 1985. (2004a: 243)

Selon mes observations, des changements sont encore dans l'air. En effet, au début de 2005, lors de mon premier retour sur le terrain parmi les Maaori après mes recherches doctorales de 2001-2002, j'ai tout de suite senti que l'atmosphère générale du pays était fort différente. Si ce changement ne semble pas à première vue aussi important que celui observé entre 1964 et 1997, il demeure néanmoins digne de mention. Sur le terrain, la transformation est palpable. On voit que le contexte néo-zélandais change : les relations entre les Maaori et l'État de la Nouvelle-Zélande, et entre les Maaori et le reste de la population néo-zélandaise semblent être entrées dans une nouvelle phase historique.

Dans les pages qui suivent, je dresserai le bilan de mes observations. Je résumerai les événements survenus dans l'arène politique néo-zélandaise depuis 2003. J'analyserai ensuite comment la nouvelle dynamique dans les relations entre les Maaori et la population majoritaire – dynamique engendrée par ces événements – a eu un impact sur la mobilisation des Maaori dans l'espace public et sur les positionnements maaori, plus généralement en Nouvelle-Zélande. Tout au long de cette analyse, je ferai référence aux concepts de « compétition réelle » et de « compétition symbolique » définis par Éric Schwimmer (1972), concepts auxquels je reviendrai plus loin en détail. Mais d'abord, voyons l'originalité du positionnement d'Éric Schwimmer.

Le positionnement d'Éric Schwimmer

L'analyse des relations entre populations minoritaire et majoritaire est au cœur de l'œuvre d'Éric Schwimmer. Au cours de discussions que j'ai eues avec lui en juin 2005, il me précisait à ce sujet qu'il lui est toujours apparu essentiel d'analyser les populations reconnues comme autochtones en les considérant comme des populations minoritaires, car, selon lui, l'autochtonie ayant à l'origine été utilisée comme catégorie d'exclusion – c'est-à-dire pour faire référence à une minorité particulière – elle stigmatise et essentialise les populations en question (Schwimmer, 2004b). Résultat ? Une fois catégorisées, ces populations sont par la suite contraintes de reprendre cette catégorie à leur compte et d'« adhérer » à la logique et aux inégales relations de pouvoir que suppose cette catégorie.

Éric Schwimmer considère qu'aujourd'hui, la catégorie « autochtone » en est trop souvent venue à signifier une culture particulière, généralisée et généralisable, qui peut priver la population de la possibilité d'innover et de changer (voir aussi les mises en garde de Bowen 2000; Poirier 2000; Smith 1999). À l'opposé, la catégorie « minorité » semble moins enfermée *a priori* dans une culture déterminée qui balise étroitement les possibilités et les stratégies. Elle permet l'analyse, chère à Schwimmer, des changements, des négociations et de la recherche constante d'un équilibre permettant la coexistence. Voici ce qu'il écrivait récemment à ce propos :

La catégorie de l'autochtonie est très diverse, et sa seule qualité commune est que ces nations sont dépourvues des moyens politiques pour gérer leurs affaires selon leurs propres valeurs. Il y a eu plusieurs cas où ces moyens politiques se sont améliorés depuis la Seconde Guerre mondiale, presque toujours lors des périodes d'instabilité des dominants, et d'événements internationaux inespérés, inattendus. L'explication générale de cet ensemble de phénomènes n'est pas encore facile à trouver, et les transformations continuent à s'approfondir. L'autochtonie n'est analysable sérieusement que si l'on considère qu'elle fait partie de changements beaucoup plus vastes qui contribueront fortement à les déterminer. Cela n'implique nullement que ces nations demeurent inactives et acceptent leurs destins, car ces destins dépendent aussi en bonne partie de leur créativité actuelle. [Schwimmer, communication personnelle, septembre 2005]

En préférant les catégories « minorité » ou « population minoritaire » dans ses analyses, Éric Schwimmer invite donc à la prudence. Cette position est loin de nier l'im-

portance et les possibilités offertes par les solidarités et les luttes autochtones, ni l'efficacité de la créativité dynamique qui en découle. Certes, la composante symbolique et cognitive considérable de ces luttes est surtout étudiée en anthropologie, mais cette composante ne devient pleinement analysable, selon Schwimmer, que si l'on tient compte du cadre économique, politique et idéologique plus large dans lequel elle s'inscrit. Schwimmer invite alors aussi à être prudent dans la présentation qu'on fait de l'histoire, chaque nation, chaque groupe ayant sa propre perspective (voir aussi Vincent 2004). La particularité du positionnement général d'Éric Schwimmer a été de se placer du côté des minorités, orientant son regard dans une perspective lui permettant d'analyser comment elles s'affirment selon leurs modalités et originalité propres et tirent leur épingle du jeu jusqu'à changer le système dont elles font partie.

Ces précisions nous éclairent sur les comparaisons qu'Éric Schwimmer établit entre les cas maaori, québécois et basque (Schwimmer 1995a, 1995b, 2001a, 2001b, 2003, 2004a), et le fait qu'il n'ait jamais analysé les Maaori dans le contexte général de l'autochtonie – bien que cette catégorie ne soit pas absente de ses travaux. Il pense que l'anthropologie a quelque chose à offrir à ces populations, d'où l'importance qu'il accorde à une analyse détaillée de leurs situations, de leurs conditions de vie, de leurs contraintes et de leurs possibilités, l'autochtonie pouvant faire partie de ces conditions de vie, contraintes et possibilités.

2003-2005 : Une controverse change le paysage sociopolitique néo-zélandais

En juin 2003, les tribus de la confédération *Te Tawihu o Nga Waka* de la région septentrionale de l'Île du Sud de la Nouvelle-Zélande ont déposé une requête auprès de la *Court of Appeal* pour obtenir la permission d'appliquer à la *Maori Land Court*¹. Leur intention : demander que les terres situées au-dessous de la laisse de haute mer du détroit de Marlborough soient déclarées terres coutumières. La cour fit part de sa décision unanime le 19 juin 2003 selon laquelle les Maaori devraient pouvoir bénéficier de l'opportunité de prouver devant les cours néo-zélandaises leurs droits coutumiers en termes de propriété des plages et des fonds marins (Ruru 2004:57).

Le *National Party*, qui forme l'opposition officielle, a vite vu dans l'affaire l'occasion de compter ce que Ranginui Walker appelle des « *brownie points* » (2004: 381) et de tenter une remontée auprès de l'électorat². Le parti laissa donc planer la rumeur d'une menace voulant que les droits coutumiers associés aux plages et fonds marins

(foreshore and seabed) pourraient être convertis en titres de propriété privés, ce qui enlèverait aux Néo-Zélandais leur accès public aux plages. Un député du parti déclara de plus qu'une telle décision rouvrirait les voies à plus de revendications maaori sur les plages, les estuaires, les ports et sur presque toutes les sections de la côte. D'après Walker (2004:381-382), cette déclaration – en plus de la décision de la cour (Ruru 2004:57) – polarisa le débat entre les Maaori et la population dominante au lieu de faire en sorte que celui-ci soit correctement compris par le public en général.

Le représentant de la confédération des tribus *Te Taiwhiri o Nga Waka* répliqua publiquement à cette sortie du parti en alléguant que les tribus souhaitaient seulement une part plus équitable lorsque des sections des plages et des fonds marins sont utilisées à des fins commerciales – comme dans le cas des fermes marines –, et qu'elles ne cherchaient nullement à en restreindre l'accès au public. Or, malgré cette intervention visant à rassurer la population, le *National Party* lança une vaste campagne sur le thème « *Beaches for All* ».

Walker (2004:382) rapporte qu'à la fin de juillet 2003, environ 500 manifestants marchèrent dans les rues de la ville de Nelson, brandissant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire « *One Law for All* » ou encore, « *Whites Have Rights Too* ». Cette manifestation s'inscrivait clairement dans la logique de la politique lancée plus tôt en 2003 par le *National Party*, alors dirigé par Bill English. À cette occasion, le parti avait recueilli plus de 40 000 signatures dans une pétition qu'il diffusait sur son site Internet. La pétition demandait au gouvernement de reconnaître la propriété exclusive de la Couronne en ce qui a trait aux plages et aux fonds marins (Walker 2004:382). L'ironie de cette affaire, pointe Walker (2004:385), est que le public n'avait déjà aucun droit sur presque 30 % des plages de la Nouvelle-Zélande, part appartenant à des intérêts privés.

Constatant une baisse de l'appui en faveur du *Labour Party* dans les sondages, Helen Clark chercha une façon de rassurer l'électorat – surtout les électeurs faisant partie de la population dominante. Son gouvernement décida alors de légiférer afin de clarifier les questions relatives à la propriété des plages et des fonds marins par la Couronne. « *My problem is with exclusive ownership. No one is going to get any new exclusive ownership to the seabed* », expliqua la première ministre Clark tel que le rapporte Walker (2004:382). Cette résolution renversa la décision de la *Court of Appeal* du 19 juin 2003, décision qui permettait aux requérants maaori de porter leur cause devant la *Maori Land Court* (Collins 2003; Miller 2005:159; Walker 2004:381).

Cette résolution du gouvernement, qui consistait à arrêter le processus légal en retirant l'affaire des mains de la justice, souleva l'indignation parmi les Maaori. Ces derniers auraient plutôt souhaité la poursuite du processus et une solution négociée sur la question des droits coutumiers. De nombreux groupes et représentants maaori interprétèrent cette affaire comme une violation supplémentaire du Traité de Waitangi, voire comme la pire confiscation de terres de tous les temps. À leurs yeux, aucun titre de propriété inaliénable ne pourrait être revendiqué selon cette nouvelle loi, même si on pouvait prouver une utilisation continue de ces portions de terre par des groupes maaori (voir p. ex. Ansley 2003, 2004; Ruru 2004: 64). Cette interprétation constitua la pierre angulaire de la mobilisation massive des Maaori qui suivit. Celle-ci se fit au nom de *rangatiratanga* (autorité du chef, habituellement traduit en anglais par *chieftainship*); de *tinio rangatiratanga* (autodétermination, souveraineté); et des droits ancestraux ou indigènes, tels qu'ils sont reconnus dans l'interprétation donnée au Traité de Waitangi, selon la politique de biculturalisme en vigueur depuis le milieu des années 1970.

Rappelons que le Traité de Waitangi, ratifié en 1840, est le seul traité qui lie les Maaori et la Couronne britannique. Il constitue le fondement des relations entre les Maaori et la population d'origine européenne de la Nouvelle-Zélande. Ce traité stipule, selon la traduction anglaise de la version originale en maaori paraphée par la grande majorité des signataires maaori, que « *The Queen of England agrees to protect the chiefs, the sub-tribes and all the people of New Zealand in the unqualified exercise of their chieftainship over their lands, villages and all their treasures* » (traduction de I.H. Kawharu dans Belgrave, Kawharu et Williams 2005:392), ce qui est largement interprété du côté maaori comme incluant la mer et les terres sous la mer. Il faut savoir que dans les visions maaori du monde, la mer (et les fonds marins) est conçue comme l'extension de la terre et non comme une frontière délimitant la zone terrestre (voir, p. ex., Schwimmer, Houle et Breton 2000). Tout comme la terre, elle est centrale à leur survie économique et à leur identité. Cette vision est partagée parmi les peuples d'Océanie et de nombreux peuples autochtones (voir p. ex. Hau'ofa 1994; Scott et Mulrennan 1999, 2000).

Bennion insiste de plus sur le fait qu'il y a de nombreuses preuves historiques soutenant que les Maaori ne faisaient pas que pêcher dans les zones côtières, mais « *intensively used the land in the tidal zone and shallow parts of the seabed in bays and coastal shelves/benches* » (2005: 234). Les fonds marins étaient donc aussi soumis, comme la terre, à des règles coutumières régissant les

droits d'accès et d'usage ainsi que les responsabilités et les obligations des parties (Bennion 2005; Schwimmer, Houle et Breton 2000). De nombreuses évidences soutiennent aussi l'idée selon laquelle les droits de propriété maaori sur les fonds marins étaient acceptés sans contestation majeure par les colons et même par la Couronne à l'époque de la signature du Traité, du moins jusqu'à la laisse de basse mer (voir Bennion 2005). Cette interprétation fait en sorte que les Maaori sont l'une des rares populations minoritaires et autochtones dont le droit coutumier maritime ait été enchâssé dans un traité et ce, dès 1840. Pourtant, le traité ne permit pas de tout régler et de nombreuses revendications maaori se firent entendre (voir Ruru 2004 pour des détails sur les controverses depuis les débuts de la colonisation), surtout à partir des années 1960 avec la consolidation du capitalisme industriel dans les pêcheries néo-zélandaises et la mise en place de la Zone économique exclusive (ZEE) des 200 milles marins en 1977 (Breton 2000; Meijl 2003). Ces tensions débouchèrent, dans les années 1990, sur différentes lois controversées prévoyant des mesures de compensations et l'attribution d'un certain pourcentage des quotas de pêches aux tribus maaori. De nombreux conflits éclatèrent alors, entre autres, à propos de la définition de la tribu. Nous reviendrons à cette affaire plus loin. Ces quelques précisions permettent pourtant dès à présent de mieux situer l'antériorité des conflits liés à la mer et aux ressources maritimes et de mieux comprendre la forte réaction maaori dans la controverse entourant les plages et les fonds marins (voir aussi Ruru 2004 et Palmer 2006 quant aux antécédents légaux immédiats de la démarche en appel de 2003).

Le 12 juillet 2003, plus de 1 000 représentants tribaux se réunirent pour une assemblée pan-tribale à Paeroa, petite ville du centre de l'Île du Nord. À l'ordre du jour : discussion pour statuer sur la décision du gouvernement de légiférer sur la propriété exclusive de la Couronne sur les plages et fonds marins, sans référence aux Maaori. La réunion culmina en une déclaration – la *Déclaration de Paeroa* – qui met l'accent sur les principes mentionnés à la page précédente de *rangatiratanga* et de *tino rangatiratanga* ainsi que sur les « *tupuna rights* », les droits ancestraux (voir Walker 2004:383; Jackson 2003). Les députés maaori³ reçurent alors aussi un avertissement clair : s'ils choisissaient de ne pas appuyer la *Déclaration de Paeroa*, ils auraient à en subir les conséquences électorales (Walker 2004:383).

Devant ces protestations, le gouvernement se rétracta quant à son intention d'instaurer la loi avant la fin de 2003. Du même souffle, il alla de l'avant avec une tournée de consultation auprès de la population maaori pour discuter

des mésententes et trouver des solutions. La tournée comporta 11 *hui* (réunions, rencontres) qui se tinrent dans différents *marae* (lieux traditionnels de rassemblement maaori et centres cérémoniels) dans tout le pays⁴. Chaque hui fut l'occasion de gestes théâtraux d'opposition du côté maaori. Vers la fin de la tournée, les objections se multiplièrent. Une rencontre fut même annulée faute de compromis quant au choix du président d'assemblée, celui ayant été choisi par le gouvernement étant soupçonné de partialité (voir Walker 2004:386-387). Le 17 décembre 2003, le gouvernement rendit finalement publique sa proposition quant à la nouvelle législation.

Le 27 janvier 2004, pour ajouter à l'insatisfaction maaori croissante, Don Brash, le nouveau leader du *National Party*, adressa un discours sur l'état de la nation aux membres du Club Rotary de Orewa, petite ville prospère située au nord d'Auckland. Dans son discours, Brash accusa le gouvernement de promouvoir des politiques basées sur la race, estimant que celles-ci sont à la source du ressentiment généralisé et des grandes divisions observés. Il ajouta que ces politiques créaient deux types de citoyenneté, selon le principe du deux poids deux mesures. Dans cet esprit, il plaida en faveur du retrait de toute disposition basée sur la race dans la législation existante, de l'abolition des sièges maaori et de l'établissement d'une date limite aux processus de revendications historiques. Tout en reconnaissant que l'histoire de la nation comportait son lot d'injustices, il justifia sa position en ces termes : « *there is a limit to how much any generation can apologise for the sins of its great grandparents* » (Brash, 2004:6).

Fait surprenant relevé par Walker (2004:293), du côté des médias néo-zélandais, journalistes et commentateurs réagirent plutôt négativement aux propos de Brash, l'accusant de jouer la carte du racisme et prédisant qu'il ne faisait qu'attiser la grogne dans la population. On pouvait s'en douter : la situation étant déjà tendue depuis plus de six mois avec le projet de loi controversé sur les plages et les fonds marins, le discours de Don Brash jeta littéralement de l'huile sur le feu. Dans les faits, il alimenta une forte amertume liée aux soi-disant privilèges dont jouissent les Maaori. Le 6 février 2004, les tensions étaient hautement visibles pendant le *Waitangi Day* (jour férié national en commémoration de la signature du Traité de Waitangi), seulement quelques jours après le discours de Brash. Ce dernier ainsi que la première ministre Helen Clark furent d'ailleurs les cibles de manifestants maaori à leur arrivée au *marae Te Tii*, à Waitangi.

Le discours de Don Brash influença également la cote du *National Party*. En effet, selon un sondage effectué deux semaines après l'intervention de Brash, les natio-

naux avaient fait un bond de 17 points en un mois – ce qui équivalait à 45 % des intentions de vote, devant les travaillistes qui en obtenaient 38 % (Walker 2004:397; Miller 2005:166)⁵.

Somme toute, comme le soulignent Walker (2004:403) et Barber (2005), le discours de Brash à Orewa marqua la fin d'un consensus bilatéral de 20 ans entre les nationaux et les travaillistes en ce qui concerne les politiques du Traité de Waitangi et du biculturalisme. Depuis le *Treaty of Waitangi Act* en 1975, les deux partis avaient effectivement convenu de travailler de concert pour l'établissement de ces politiques (nous reviendrons sur ce point plus loin). On doit comprendre que le discours de Brash s'inscrit dans un contexte plus large, dans lequel priment des idées de multiculturalisme ou de pluralisme (plutôt que de biculturalisme), et de républicanisme, de même que le souhait de doter la Nouvelle-Zélande d'une constitution qui lui est propre. Son discours piqua donc au vif les Maaori qui étaient déjà anxieux, et ne fit rien pour les rassurer. En outre, ce discours se situe dans un contexte démographique changeant caractérisé par une augmentation de l'immigration, surtout en provenance d'Asie et des îles du Pacifique. Ce phénomène inquiète les Maaori, qui craignent de devenir un groupe minoritaire comme les autres. Le dernier recensement (2006) a d'ailleurs révélé que les personnes s'identifiant aux groupes ethniques « asiatiques » et « peuples du Pacifique », selon les termes du recensement, comptent maintenant pour un plus important pourcentage (environ 15,4 %) de la population que les personnes s'identifiant avec le groupe ethnique « maaori » (environ 14 % de la population), bien qu'il faille savoir que les répondants peuvent s'identifier à plus d'un groupe ethnique et donc que le total de toutes les identifications dépassent les 100 % (Statistics New Zealand 2007). Pour les Maaori, compte tenu des menaces d'abolition de toute référence au Traité de Waitangi, le passage possible à une république et l'instauration d'une constitution, les dangers liés à la perte de leur statut particulier paraît imminent.

Parmi la population dominante, le discours de Brash ne pouvait qu'accélérer un ressac contre les Maaori. En effet, les signes précurseurs étaient déjà perceptibles depuis un certain temps. L'expression croissante de l'exaspération et de la frustration se faisait en termes raciaux, surtout depuis les importants accords et compensations survenus depuis 1990, à la suite des revendications déposées au Tribunal de Waitangi (voir Miller 2005; Sullivan 2001; Walker 2004).

Pour redorer son blason politique et regagner la faveur de l'opinion dans les intentions de vote, Helen Clark fit la déclaration suivante en février 2004 :

Labour would review its policies with respect to affirmative action programmes for Maori, the proposed foreshore and seabed legislation would be scrutinized yet again, with the prime minister even suggesting that the place of the Treaty within New Zealand's constitutional arrangements could be the subject of an inquiry...and a senior Pakeha minister...was put in overall charge of the governments race relations programme. [Miller 2005:168]

En mars 2004, un rapport du Tribunal de Waitangi (2004) concluait que la loi proposée par le gouvernement quant aux plages et aux fonds marins violait le Traité de Waitangi, mais aussi, de façon plus significative, les lois domestiques et internationales en matière de bonne gouvernance, car elle faisait en sorte de retirer aux Maaori la possibilité d'obtenir une déclaration de leurs droits par le biais du système judiciaire. Le rapport recommandait un dialogue plus long sur la question. Cette proposition ne fut même pas considérée par le gouvernement comme une option (Walker 2004:403).

Constatant la détermination du gouvernement, les Maaori organisèrent une marche de protestation. La *hikoi* (marche) partit du nord de la Nouvelle-Zélande, à Waitangi, pour culminer au parlement de Wellington 13 jours plus tard, le 5 mai 2004, jour de la pré-lecture du *Foreshore and Seabed Bill*. Cette marche fut la plus importante manifestation publique depuis la célèbre *Land March* de 1975; elle rassembla de 15 000 à 20 000 personnes à Wellington (Miller 2005:159; Walker 2004:404; New Zealand Herald 2004a, 2004b).

Rappelons brièvement que la loi sema aussi la division au sein même du *Labour Party*. Alors que la première ministre établit dès le début de 2004 que les 10 députés maaori du parti travailliste devaient voter en faveur de l'introduction de la législation – puisque le gouvernement n'avait que deux votes de majorité – trois d'entre eux (Tariana Turia, Nanaia Mahuta et Georgina Beyer) refusèrent d'apporter leur appui; certains menacèrent même de quitter le parti. Comme déléguées de leurs tribus et sous-tribus locales, Turia et Mahuta estimaient que leur loyauté première devait aller à leurs électeurs et non au parti ou au gouvernement (pour des détails, voir Miller 2005: 200, 209). Leur opinion ne faisait pas l'unanimité.

Tariana Turia fut avertie : si elle votait contre la loi, le principe de responsabilité collective du cabinet ferait en sorte qu'elle serait démise de ses fonctions ministérielles comme ministre associée à la Santé, à l'Habitation et aux Services sociaux. Sur l'avis de son électorat, elle exprima son opposition à la loi en démissionnant à la fois comme ministre associée et comme députée, et claqua la porte

du *Labour Party*, forçant ainsi une élection partielle dans sa circonscription, qu'elle gagna haut la main. Pour sa part, Maiana Mahuta (qui n'avait pas de fonctions ministérielles) obtint finalement d'Helen Clark la permission de ne pas suivre la ligne du parti et de voter selon ses convictions, suivant la promesse qu'elle ne quitterait pas le parti. Georgina Baker, quant à elle, étant représentante d'un électorat général plutôt que maaori, écouta le « rappel à l'ordre » de son exécutif local et appuya la loi, bien qu'elle indiqua que son ascendance maaori lui dictait le contraire. Enfin, d'autres députés maaori, comme John Tamihere, donnèrent publiquement leur appui à la loi et invitèrent les autres à accepter la réalité de la politique sous l'égide de la majorité (Walker 2004:403). Il est clair que cette prise de position les mit plus d'une fois dans l'embarras.

Tariana Turia, qui utilisa la tournée de consultation pour véhiculer son message de marae en marae, devint par la suite la leader d'un mouvement en faveur de la formation d'un nouveau parti. La marche fut en effet suivie par un hui à Hoani Waititi, marae à Auckland Ouest, le 23 mai, lors duquel les participants prirent la décision de fonder un nouveau parti politique maaori. Une seconde rencontre se tint le 24 mai à Turangawaewae, marae dans la région du Waikato, situé à environ deux heures au sud d'Auckland. À cette occasion, on entérina la résolution de création du *Maori Party* et la nomination des co-dirigeants du parti : Tariana Turia et Pita Sharples. Ce dernier est docteur en anthropologie, spécialiste en éducation maaori, professeur à la faculté d'éducation de l'université d'Auckland, et fondateur et leader du marae urbain pan-tribal Hoani Waititi.

Le parti fut officiellement lancé en juillet 2004 (Miller 2005:57), alors que s'exprimait un puissant sentiment général d'unité et d'enthousiasme créé par la *hikoi* parmi les Maaori – sentiment néanmoins teinté de tristesse, de déception et de colère profondes. Selon Miller (2005:57), le parti profita aussi largement de l'indiscutable victoire de Tariana Turia à l'élection partielle dans sa circonscription. Il décrit en outre le *Maori Party* comme le premier à être capable d'attirer l'appui des Maaori « ordinaires » et de transcender les divisions tribales et de classes sociales (2005:159). Des Maaori de différents milieux socio-économiques ont en effet été impliqués dès le début dans la création des différentes sections du *Maori Party*. La réaction du gouvernement à la décision de la cour dans l'affaire des plages et des fonds marins, et les interventions des nationaux ne sont pas étrangères à cette situation, puisque ces événements eurent pour effet de polariser l'opinion publique en fonction des divisions ethniques ou raciales (Miller 2005:167; Walker 2004:381-382).

Barber (2005) a montré que, depuis 2003, les débats ont soulevé des questions en termes constitutionnels et en termes d'assistance socio-économiques, lesquelles ont contribué à diminuer les divisions au sein de la population dominante en favorisant l'union des classes. En effet, les classes populaires et les promoteurs de projets de développement économique en vinrent tous à voir les Maaori comme un groupe privilégié, parce qu'ils étaient l'objet d'un traitement « spécial » sur différents plans. D'abord, dans le cadre de la politique de biculturalisme et de la reconnaissance du Traité de Waitangi, les Maaori sont les principaux bénéficiaires des mesures socio-économiques visant à diminuer les disparités dans des domaines comme la santé, l'éducation et l'emploi. Ces mesures font l'envie des classes populaires qui voudraient bien profiter des mêmes bénéfices, surtout que leur pouvoir d'achat s'est détérioré depuis les réformes néo-libérales des années 1980 et que, parallèlement, le coût de la vie a augmenté. Ensuite, les Maaori bénéficient de droits particuliers (reconnus ou potentiels) sur les différentes ressources naturelles du pays convoitées par les promoteurs, mais aussi nécessaires à tous les travailleurs dont les fonctions sont directement liées à l'exploitation de ces ressources. Éric Schwimmer remarquait d'ailleurs ce qui suit :

Toute cette lutte autour des plages et des fonds marins n'est pas que symbolique, car les Pākehā, surtout ceux de la classe populaire, pêchent et ramassent des crustacées depuis toujours; c'est une ressource pour eux. Ils se fâchent *contre la concurrence déloyale*, celle de préférer des discours généalogiques et raciaux dans le but de monopoliser une ressource. [communication personnelle, septembre 2005; nous soulignons]

Dans cette situation, des protagonistes comme le *National Party* ont exploité ce que Miller (2005:154) qualifie de ressac conservateur croissant, phénomène qu'on observe actuellement au sein des populations dominantes de plusieurs pays occidentaux – dont le Canada, les États-Unis, l'Australie, la Norvège et la Suède – et qui s'appuie souvent sur des arguments raciaux. Ce phénomène s'exprime, entre autres, par le rejet de toute forme de discrimination positive, celle-ci étant interprétée comme une injustice sociale, un racisme inversé. Barber (2005) soutient que ces discours sont délibérément déployés afin de fournir aux sentiments anti-autochtones une aura de légitimité puisque s'il est politiquement incorrect d'être contre les droits et revendications autochtones, il est toujours bien vu de s'opposer à toute forme de racisme. Mais comment expliquer ce ressac en termes historiques et systémiques mondiaux ? Il m'apparaît important que des études sérieuses se penchent sur cette question.

Dans le cas néo-zélandais, à tout le moins, la rhétorique qui recourt à des arguments raciaux tend à obscurcir les enjeux de compétition matérielle réelle, en faisant croire que la compétition est uniquement symbolique. Éric Schwimmer faisait de plus remarquer que, dans cette affaire,

les classes populaires des deux ethnies de la Nouvelle-Zélande sont également les dindons de la farce. La concurrence autour des coquillages est interprétable comme de la mystification agencée au nom des intérêts des grandes compagnies internationales. Après tout, qui s'est vraiment approprié les fruits de mer de la Nouvelle-Zélande ? Ni les Pākehā ni les Māori n'en mangeront, mais les élites du Japon, de la Chine, des États-Unis. Les fruits de mer sont rares à cause des exportations. [communication personnelle, septembre 2005]

Il est donc important de situer la controverse néo-zélandaise dans le contexte de la crise mondiale dans la distribution de la production maritime (pour l'apport de l'anthropologie maritime sur cette question, voir, entre autres, Schwimmer 2001c; et Schwimmer, Houle, Breton, 2000).

Du reste, tous ces facteurs combinés accentuèrent les différences ethniques et diminuèrent les distinctions entre d'autres divisions, notamment les différenciations internes, tant au sein de la population majoritaire que du groupe minoritaire⁶. Cette polarisation de la société néo-zélandaise contribua par ailleurs à alimenter la compétition symbolique (Schwimmer 1972) entre Maaori et Paakehaa, terme qui désigne la population d'origine principalement européenne (nous reviendrons sur ce point plus loin). Depuis le début de 2003, la suite des événements mit aussi en place les conditions pour une importante mobilisation maaori dans l'espace public et une prise de conscience parmi les Maaori de leur situation de minorisés, ce qui s'accompagna d'une politisation accrue. Cela se dégageait clairement des entrevues menées auprès des Maaori au début de 2005. Nous pouvons alors logiquement penser que la diminution des différenciations internes propres à la population minoritaire stimulèrent la mobilisation de ceux qualifiés par Miller de « *mainstream Maaori* » (2005), et que j'appelle plutôt les Maaori « ordinaires » (Gagné 2004).

Cependant, selon ce que m'ont dit des membres du *Maori Party* au début de 2005 – et cela va dans le sens de l'analyse de Miller (2005:57) –, de multiples opinions coexistent (et s'affrontent) à l'intérieur du parti. D'une part, les membres se demanderaient si la plate-forme électorale doit interpeller seulement les Maaori ou être formulée de façon à pouvoir également attirer l'appui de

non-Maaori. D'autre part, d'importantes questions portant sur la viabilité du parti et sur son pouvoir réel au parlement, ainsi que d'autres plus générales sur la coexistence entre Maaori et non-Maaori dans l'État souverain sont en jeu, et différentes stratégies sont à l'étude. Par exemple, il aurait été question de créer un parti jumeau s'adressant à la population dominante et même de créer plusieurs partis alliés représentant les autres minorités ethniques. Parallèlement, certains membres du parti seraient plutôt perplexes quant à la facilité de convaincre des non-Maaori d'adhérer à un parti si clairement identifié à la population autochtone compte tenu de son nom, et ce, même s'il s'agissait de parents ou d'alliés proches et de longue date. Quoi qu'il en soit, selon ce que j'ai entendu à un rassemblement du parti qui se tint à Auckland Sud le 20 février 2005, le message était clair : le parti est en place pour agir dans l'intérêt de ses supporters – Maaori ou non – et pour le bien de Aotearoa-Nouvelle-Zélande dans son ensemble, malgré le fait que ses représentants ont pour mandat de défendre les intérêts maaori et de contrer tout retour en arrière. Le site Internet du parti, comme son programme électoral, indique d'ailleurs clairement que ses représentants travaillent « *for the benefit of all citizens of this land* »⁷. Pour les élections du 17 septembre 2005, le parti avait 35 candidats pour les sièges généraux et 7 candidats pour les sièges maaori⁸, en plus des candidats sur sa liste de parti. Quatre candidats ont finalement été élus, dont les deux co-leaders du parti. De nombreuses personnes sentaient qu'il pouvait être dangereux politiquement de trop mettre l'accent sur les différences ethniques et le séparatisme; d'autres pensaient encore que le *Maori Party* devrait s'allier à d'autres groupes marginalisés et lutter en faveur d'intérêts de classe sociale communs.

D'ailleurs, durant le *Waitangi Day* de février 2005 qui, contrairement aux années précédentes, se passa sans anicroche et de façon remarquablement sereine, il était clair que les Maaori avaient mis en place une stratégie pour montrer leur ouverture et pour éviter les éléments pouvant être interprétés comme radicaux par les médias. Les élections de 2005 étant prévues pour septembre, le *Maori Party* était déjà en mode pré-électoral. La première ministre Helen Clark refusa toutefois de se rendre au « traditionnel » *pouhiri* (cérémonie d'accueil) à Waitangi étant donné les événements de l'année précédente. De son côté, Don Brash, qui était aussi en pré-campagne, assista finalement à l'événement, contrairement à ce qu'il avait annoncé au départ.

Les différentes possibilités envisagées au sein du *Maori Party* ainsi que la stratégie faisant en sorte de se montrer ouvert illustrent bien les idées mises de l'avant

par Schwimmer (2003: 171). Selon ses observations, il y aurait deux types de stratégies possibles pour les leaders de populations minorisées : 1) la « stratégie de la fronde », qui consiste à s'opposer à l'État et à la population majoritaire et à se rebeller contre eux; 2) la « stratégie des coopérants », qui consiste à collaborer et à négocier avec eux. Le premier type de stratégie attire rapidement l'attention des médias qui qualifient ses protagonistes d'extrémistes et considèrent que leur objectif est la retribalisation⁹. Historiquement, l'État évite tout dialogue avec des représentants de cette méthode. Il a toujours traité avec le leadership modéré, et cette approche force d'ailleurs le *Maori Party* à choisir sa stratégie de façon à maintenir (et même à renforcer) sa propre position. On doit se rappeler que c'est l'État qui sélectionne les interlocuteurs avec qui il établit le dialogue (Schwimmer 2003:172). Ainsi, les minorités (leurs leaders) se posent plusieurs questions dans le processus d'élaboration de leur stratégie. Comment renforcer sa position comme minorité ? Comment affaiblir la position de la majorité ? Établir des alliances avec d'autres groupes, à l'interne et à l'externe, sur la base de valeurs et de causes communes représente une solution possible.

Les sentiments d'enthousiasme et d'unité parmi les Maaori étaient toujours très présents lorsque j'étais sur le terrain au début de 2005. Partout on trouvait différents symboles de la fierté et de l'unité maaori, tel comme le drapeau de *tino rangatiratanga* (souveraineté maaori). Tous ces symboles étaient plus visibles que jamais, même parmi les Maaori « ordinaires » avec lesquels j'ai travaillé tout au long de mon doctorat, ce qui n'était pourtant pas leur habitude à l'époque¹⁰. Ces sentiments ont forcément été stimulés par les nombreux succès maaori observés dans divers domaines au cours des dernières années, voire des dernières décennies. Au nombre de ces succès, notons le lancement du nouveau réseau de télévision maaori le 28 mars 2004; les nombreuses réussites et améliorations dans les champs de l'éducation maaori, de la revitalisation de la langue, de la représentation maaori au gouvernement et dans l'administration sous la politique officielle de biculturalisme, dans les arts et la littérature, et dans les affaires, en particulier dans les domaines des pêches, des services de santé et de la radio commerciale (voir Schwimmer 2001b, 2001c, 2003, 2004a, 2004b; Schwimmer, Houle et Breton 2000; mais aussi, entre autres, Belich 2001; Durie 1998; Walker 2004). Au cours des dernières années, les Maaori sont devenus des compétiteurs réels ou de compétents collaborateurs dans plusieurs domaines.

Compétition symbolique et concurrence réelle

Éric Schwimmer a publié en 1972 un article portant sur ses recherches comparatives menées dans les années 1950 et 1960 chez les Maaori, et en 1964 et 1965 parmi trois nations autochtones d'Alberta, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Dans cet article, il montre que dans les États où est véhiculée l'idée d'une égalité idéologique entre les groupes composant la population, mais où s'exprime, dans les faits, une hiérarchie entre les deux groupes et un déséquilibre tant économique que politique en faveur du groupe majoritaire, se développent deux types d'idéologies au sein de la population minoritaire. Un premier type d'idéologie établit une disjonction faible entre les deux groupes, qui favorise une concurrence réelle, dans des domaines où le groupe minoritaire dispose des moyens pour concurrencer le groupe majoritaire. Un deuxième type d'idéologie, toujours selon Schwimmer (1972), se développe quand les conditions nécessaires permettant une concurrence réelle ne sont pas réunies. Ce type d'idéologie « proclame un séparatisme spirituel, repousse comme débilisant tout contact avec les Blancs, et dresse une image de l'identité collective indienne où celle-ci représente la pureté primordiale et les Blancs représentent la pollution » (Schwimmer 1972:117). Cependant, quand les relations entre la population minoritaire (dans ce cas, la population autochtone) et la population majoritaire (les Blancs ou la population d'ascendance à prédominance européenne) s'améliorent, la compétition symbolique est rapidement remplacée par une compétition réelle ou par une collaboration ou un dialogue dans des champs où des valeurs et des causes similaires sont partagées¹¹.

Selon l'argumentation d'Éric Schwimmer de 1972, le séparatisme qui va de pair avec le développement d'une idéologie de compétition symbolique s'établit surtout sur la base de différences ethniques et contribue à accentuer ces différences. Lors d'une conversation que j'ai eue avec le professeur Schwimmer en juin 2005, il nuancait sa pensée de l'époque en précisant que ce modèle est inadéquat sur au moins un point : le facteur ethnique est insuffisant pour justifier le développement des idéologies. Doivent aussi être prises en considération les convergences et les divergences quant aux valeurs fondamentales entre les groupes, ainsi que le contexte historique. Éric Schwimmer donnait l'exemple suivant :

Ainsi, une bonne partie des colons andalous envoyés par Franco au Pays basque se solidarisent – culturellement, linguistiquement, politiquement – avec les Basques plutôt qu'avec le gouvernement fédéral, car

leur conscience de classe l'emporte sur leur conscience ethnique. Au Québec, les immigrants haïtiens se solidarisent pareillement avec le souverainisme québécois, car ils se rappellent leur histoire comme colonisés et leur propre lutte pour l'indépendance nationale. [communication personnelle, septembre 2005]

De plus, comme il le soulignait en 2003 :

[La] convergence n'est pas donnée d'emblée mais peut se développer graduellement si l'État réussit à créer des institutions communes, perçues par les nations périphériques comme favorables à la coexistence. Dans les cas contraires, malgré toutes les négociations, les périphéries se trouvent de plus en plus mal à l'aise dans leurs États dominants. [Schwimmer 2003:160]

Cette situation favorise le développement d'une compétition symbolique. Il faut pourtant insister sur l'idée selon laquelle la compétition n'est jamais simplement symbolique : elle est toujours liée à des asymétries tant politiques qu'économiques, et donc aux possibilités de concurrence réelle.

Suivant la logique de Schwimmer, et à la lumière des développements maaori sur les plans économique et politique, ainsi que de la politique biculturelle en vigueur depuis le milieu des années 1970, on pourrait poser l'hypothèse suivante : la compétition symbolique s'est de beaucoup amoindrie en Nouvelle-Zélande au profit d'une concurrence réelle ou d'une collaboration ou, à tout le moins, d'un dialogue rendu possible par le fait que les relations sont moins inégales qu'auparavant, ce qui permet des rapports parfois amicaux, parfois tendus. Or, si la compétition réelle a augmenté dans plusieurs champs, comme nous l'avons vu, d'autres facteurs ont influencé les relations de groupes et poussé la compétition symbolique vers la même tendance générale – même si ce n'est pas toujours le cas et que cela ne se fait pas de façon uniforme.

Comme je l'ai mentionné, du côté maaori, la réaction en termes ethniques, mais aussi, et de façon très importante, en termes d'autochtonie découle de la menace du multiculturalisme et du républicanisme qui ont pris plus d'importance dans les discours du gouvernement, des différents partis politiques et de la population majoritaire au cours des dernières années – bien sûr, d'autres facteurs sont aussi en cause, comme les processus systémiques mondiaux (voir Friedman 1994, 2001, 2003, 2004). Rappelons à nouveau ici que ces différentes options politiques menacent de placer les Maaori dans la même catégorie que n'importe quel autre groupe d'immigrants ou n'importe quel autre citoyen. La réaction en termes d'au-

tochtonie devient alors une protection contre cette possibilité, puisqu'ils sont les seuls à pouvoir revendiquer l'appartenance à cette catégorie particulière.

Avant 2003, c'est-à-dire avant les événements que je viens de relater, les Maaori – et les Néo-Zélandais en général – mettaient moins l'accent sur le séparatisme, même si cette option prenait une certaine importance de façon périodique, selon les contextes sociohistoriques. En fait, depuis 1999, le gouvernement travailliste sous Helen Clark a généralement été reconnu pour sa promotion du dialogue, de la conciliation et des valeurs communes. Comme nous l'avons vu précédemment, il existait un certain consensus entre les principaux partis politiques nationaux depuis le *Treaty of Waitangi Act* de 1975, qui établit le Tribunal de Waitangi et redirigea l'attention sur le traité du même nom. Rappelons que ce traité est interprété comme établissant un partenariat entre deux peuples, les Maaori et les Paakehaa. Sur cette base, il est largement considéré comme le document fondateur de la Nouvelle-Zélande – même si ce n'est pas sans avoir soulevé de nombreux malentendus à travers l'histoire (voir p. ex. Kawharu 1990). C'est la reconnaissance de ce partenariat qui a aussi permis de mettre de l'avant les politiques de biculturalisme, ce qui mena également aux règlements et aux accords relatifs aux revendications liées à la violation du Traité de Waitangi dans les années 1990. En réalité, selon Schwimmer (1999), l'année 1975 marque le commencement du miracle de la décolonisation¹². Au départ, la juridiction du tribunal était limitée aux revendications liées à des violations du Traité étant survenues après 1975. Cependant, à partir de 1985, le *Treaty of Waitangi Amendment Act* a étendu son pouvoir à toutes les revendications liées à des violations survenues depuis la signature du Traité en 1840. On attribue au Tribunal de Waitangi le changement, où les vastes manifestations publiques, les occupations de terres et les marches firent place à une période qualifiée de plus « introvertie » de conciliation et de dialogue entre les deux partis, Maaori et non-Maaori (Meijl 1994, 1997; Douglas 1991; Poata-Smith 1996). Sullivan écrit que « [overall], the 1980s can be characterized as the decade of recognition and litigation. Historical grievances were recognized and legitimized by the state » (2003:228). Pour sa part, Schwimmer analyse ces changements comme étant directement liés à des transformations au plan des relations entre minorité et majorité, ce qui conséquemment entraîne un changement d'attitude au sein de la population dominante et du gouvernement : « the sense of Māori identity since 1975 [...] flowed directly from the change in Pākehā response to Māori claims » (2004a:246). Suivant sa thèse de 1972, il précise que « [if] changed power relations can lead to a major

change in Māori “figured worlds,” one may well argue, with Bourdieu and Foucault, that power relations are fully determinative of figured worlds [et des idéologies] » (2004a:247). Sur les scènes nationales et internationales, on mettait aussi tout en œuvre pour que la Nouvelle-Zélande soit vue comme une nation biculturelle, et pour projeter une image biculturelle du pays.

Il est crucial de se rappeler, dans le cadre de ce numéro spécial, qu'Éric Schwimmer est le père de l'idée du « biculturalisme » en Nouvelle-Zélande (voir Sissons 1995). Schwimmer a développé cette idée – empruntée à Talcott Parsons (1965) – pour la première fois en 1968, dans l'introduction d'un livre qu'il dirigeait et qui est maintenant reconnu comme un « classique » en études maaori, *The Maori People in the Nineteen Sixties*. Le terme commença par stimuler la discussion dans les cercles universitaires pour progressivement gagner une reconnaissance officielle au niveau de l'État au début des années 1980 (Sissons 1995). Cependant, ce ne fut pas avant la fin de cette décennie que le terme en vint à revêtir, dans l'opinion publique en général, le sens plus large de pleine inclusion économique et politique – Schwimmer parle de « *full citizenship* » (1968:12) qu'il met entre guillemets – des Maaori à l'intérieur de la nation, telle que la définit Schwimmer en 1968. Dans la pensée de Schwimmer (1968:12, et de Parsons 1965) de l'époque, comme le souligne Sissons (1995:62), le terme « inclusion » ne signifiait pas et ce, de façon explicite, l'assimilation ou l'intégration. Il supposait le maintien des formes maaori d'organisation. Notons qu'avec les changements des dernières années, la compréhension du biculturalisme s'est modifiée à nouveau sur la scène néo-zélandaise pour revêtir un sens hautement ethnicisé et politisé.

Toute l'histoire des luttes maaori, de leur affirmation et de leur résistance doit certes être comprise dans le contexte plus large des relations entre minorité et majorité, mais aussi dans un contexte global. Par exemple, prenons la période débutant dans les années 1970, qui correspond à une montée du militantisme¹³ maaori, mémorable pour ses importantes manifestations et occupations de terres, et maintenant connue comme la Renaissance culturelle maaori. Cette période historique pour la Nouvelle-Zélande doit être analysée, selon Poata-Smith (1996), dans sa relation avec les mouvements à l'échelle du globe. Cette époque, qui a suivi la chute du boom économique de l'après-guerre, a vu naître les mouvements des Noirs, des femmes, des gais et lesbiennes, ainsi que les mouvements de libération dans les soi-disant tiers et quart mondes (Greenland 1991; Smith 1999). À n'en point douter, l'urbanisation des Maaori et la concentration disproportionnée des travailleurs maaori dans l'industrie primaire et

les manufactures ont rendu leur pauvreté et leurs conditions de marginalisation plus apparentes, ce qui stimula aussi la mobilisation maaori (Pearson 1994; Sissons 1993; Meijl 1997; Webster 1998; Walker 1996).

Au cours de la période suivante, que certains qualifièrent d'« introvertie »¹⁴, en plus du contexte national de conciliation, le désengagement général mondial des mouvements sociaux et des protestations publiques semble avoir affecté les Maaori. Certains ont pourtant commencé à parler de signes de changement, dans le sens d'une remobilisation ou d'un activisme accru, en particulier si on pense aux mouvements anticapitalistes et anti-mondialisation depuis les protestations de 1999 lors du sommet de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle; aux mouvements contre la guerre en réaction à l'intervention militaire en Irak et en Afghanistan et contre les politiques anti-terroristes dans les lendemains des événements du 11 septembre 2001; ainsi qu'aux mouvements en faveur de la protection de l'environnement en réaction au réchauffement climatique et aux menaces écologiques qui en découlent. Cependant, même si les Maaori furent moins actifs dans les groupes et mouvements sociaux et politiques, et même s'ils eurent moins souvent recours aux protestations publiques, manifestations, marches et occupations de terres durant les années 1980, 1990 et le début des années 2000, préférant se concentrer sur la redécouverte et la revitalisation de la culture maaori – une tendance qui s'accompagna d'actions du gouvernement en vue de légitimer les traditions et la culture maaori – ils n'étaient pas désengagés de la lutte en faveur des droits et de l'autonomie maaori. La mobilisation était toujours présente, mais elle arborait de nouvelles formes et s'exprimait différemment. Voilà justement la situation que j'ai analysée durant mes recherches doctorales (Gagné 2004). La lutte prenait place sur une base quotidienne au marae et dans certains lieux urbains, lesquels devenaient des sites importants de rencontre et de soutien pour les Maaori, leurs amis et leurs alliés non Maaori, et ce, à tous les niveaux (social, économique, culturel, spirituel). La lutte se faisait aussi à travers le (ré-)apprentissage des traditions et de la langue maaori, par des recherches généalogiques, en portant sur soi les différents signes de l'identité maaori. En mettant l'accent sur l'éducation, la santé, la justice, l'amélioration des conditions socio-économiques et le développement culturel, les Maaori se sont ouverts de nouvelles portes sur la participation sociétale et le plein engagement dans le monde plus large. La lutte qui a pris place pendant cette période – et qui se poursuit encore aujourd'hui – fait partie de la création et de l'élargissement des espaces maaori et de l'intériorisation, dans les conditions de vie contemporaines (et souvent urbaines),

des univers de sens maaori, « traditionnels » et dominants. Cette situation permet le biculturalisme – ici au sens de la capacité de prendre part à deux univers de sens principaux – et permet aux Maaori de s’engager dans ces univers de façons hétéroglossiques. La lutte ne visait donc pas simplement à former des Maaori « ethniques », mais à permettre aux Maaori de participer plus largement à la société à titre de citoyens biculturels, polyvalents et actifs à travers une variété de modes d’être¹⁵.

Pour les leaders maaori, la lutte se tenait aussi devant les tribunaux et lors de différents forums de négociation organisés à tous les niveaux du gouvernement et de la bureaucratie. En fait, un facteur important a contribué à mettre l’accent sur l’ethnicité à mesure qu’on se rapprochait de la période actuelle : l’enchâssement dans la loi de la propriété maaori au début des années 1990, dans un contexte de décentralisation gouvernementale et des accords en vue de compensations dans le dossier des revendications liées aux violations du Traité de Waitangi. Ce processus, qui est souvent analysé comme une délégation de pouvoir plutôt qu’une véritable prise de pouvoir, a en effet été remis en question comme étant une stratégie supplémentaire de la part du gouvernement dans la logique du célèbre adage « diviser pour régner ». Cette situation illustre clairement comment les stratégies que promeuvent les membres du parlement et la population majoritaire plus généralement influencent directement la compétition symbolique ainsi que la dynamique interne à la population minoritaire. Mais voyons de quelle façon cela se produit.

Ce processus complexe d’enchâssement dans la loi de la propriété maaori comporte plusieurs éléments : 1) la reconnaissance par l’État néo-zélandais des tribus comme entités corporatives légales et la participation active concomitante des représentants des tribus à la retribalisation; 2) le renforcement de l’autorité et de la légitimité des tribus comme héritières des ressources et des connaissances traditionnelles; 3) le nouvel accent mis sur le sang et l’ascendance comme unique critère d’accès aux propriétés et aux bénéfices. Ce processus d’essentialisation s’accroît à mesure que la retribalisation progressait, que de nombreuses revendications devant les tribunaux en découlèrent, que des moyens et modes traditionnels de production furent mis aux services d’entreprises fonctionnant sur la logique capitaliste et que les généalogies furent bureaucratées (Rata 2000). Cela eut l’effet de stimuler les recherches généalogiques et de pousser à un contrôle plus étroit de leurs listes de membres par les autorités tribales. Se produisirent alors toutes sortes de désaccords et de divisions au sein des familles et des tribus.

En pratique, dans le contexte général de l’enchâssement dans la loi de la propriété maaori par l’État, une rhétorique très politisée à propos de qui est un Maaori « réel », « vrai » ou « authentique » s’est développée. Différents critères sont utilisés pour déterminer si oui ou non une personne est un « vrai » Maaori, c’est-à-dire quelqu’un qui n’est pas assimilé, fragmenté, urbanisé, déconnecté de sa tribu et de ses racines. Cette rhétorique a suscité des divisions internes supplémentaires chez les Maaori. Par exemple, les Maaori dits « urbains », soit les Maaori vivant en ville qui s’identifient comme Maaori sans se réclamer d’une tribu particulière (contrairement aux Maaori dits « tribaux »), ont intenté des poursuites en justice de façon à établir leurs droits aux ressources, remettant ainsi en question la légitimité exclusive des tribus, telle qu’elle est établie par l’État. L’affaire des pêcheries, qui se rendit à deux reprises devant le *Privy Council* de Londres, est un exemple très connu de ce processus qui ne fut finalement pas couronné de succès pour les Maaori urbains. En effet, les Maaori urbains furent désavantagés par le *Treaty of Waitangi Fisheries Settlements Act* de 1992 puisque *Te Ohu Kai Moana*, la Commission des Pêcheries, qui avait la tâche complexe de concevoir une formule de redistribution, convint que les Maaori urbains n’avaient pas droit aux quotas de pêche, les tribus « traditionnelles » étant les seuls bénéficiaires. Cette décision fut reconfirmée à trois reprises en 1998, 1999 et 2002 par différentes cours de justice (voir, entre autres, Durie 1998; Rata 2000; Schwimmer 2001c, 2004a; Schwimmer, Houle et Breton 2000; Meijl 2003; Walker 1996 et 2004). Il semble cependant que les événements récents entourant les plages et les fonds marins aient contribué à colmater d’importantes divisions parmi les Maaori : ils leur permirent de surpasser non seulement les différences tribales qui avaient été renforcées dans les années précédentes, mais aussi les divisions entre Maaori dits « tribaux » et Maaori dits « urbains ». Ainsi, alors que la controverse entourant les pêcheries eut l’effet de diviser les Maaori, la dynamique créée avec la controverse sur les plages et fonds marins semble avoir engendré des processus unificateurs.

Le pouvoir et l’impact de cette rhétorique à propos de l’authenticité maaori se sont intensifiés au cours des vingt dernières années, avec l’enchâssement dans la loi de la propriété et de la retribalisation qui y fut associée. Cette situation a aussi contribué à consolider les distinctions entre les « deux mondes », l’un maaori et l’autre, paakehaa, renforçant ainsi la compétition symbolique, tout en mettant en place les conditions rendant possible la forte mobilisation des Maaori de tous les milieux : les événements de 2003 et de 2004 marquèrent le point tournant. Du côté maaori, dans les limites mises en place par

l'État, l'insistance sur ces distinctions est liée à une double stratégie : 1) les distinctions sont utilisées pour affirmer une identité culturelle et consolider le monde maaori; et 2) elles visent à établir des coalitions et des alliances, à l'intérieur même du monde maaori, mais aussi avec d'autres groupes minoritaires, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Nouvelle-Zélande, à l'instar d'autres populations minorisées ou autochtones dans le monde. La dichotomie fonctionne donc comme une stratégie politique et comme un outil pour exercer un certain pouvoir et véhiculer des messages idéologiques. Divers intérêts et diverses questions de contrôle sont clairement en jeu sur différents plans.

Ce processus est renforcé par diverses pratiques de l'État, qui exigent souvent que les Maaori, la représentation qu'ils donnent d'eux-mêmes et leurs propositions et projets soient « authentiques » (ou du moins qu'ils en donnent l'impression de façon convaincante). L'idée d'une « culture nationale authentique », comme Schwimmer le souligne, a de profondes racines dans la doctrine moderne de la « nation » :

C'est bien le conquérant, plutôt que la communauté conquise, qui interprète l'idée de la nation selon la doctrine de Herder et de Fichte : la doctrine selon laquelle la culture est une essence éternelle, présente dès son origine ténébreuse, se manifestant dans le discours du sage accrédité. [2003:169]

Selon Schwimmer (2003:169), cette doctrine invite – sinon oblige – les leaders maaori et les négociateurs à personifier cette essence et à lutter pour elle¹⁶. Ce processus d'essentialisation est renforcé par les médias (maaori et dominants) et par certaines catégories de personnes (maaori et non maaori) qui ont des intérêts économiques et politiques dans les processus décrits précédemment. Rata (entre autres, 2000, 2003b) suggère qu'une bourgeoisie maaori – et plus largement autochtone (Friedman 2001, 2003, 2004) – montante se forma dans les années 1980 à travers le processus menant aux accords liés aux revendications déposées devant le Tribunal de Waitangi. Ces processus favorisèrent les représentants des entreprises tribales et d'intérêts commerciaux maaori (Poata-Smith 2004; Rata 2000). Cette bourgeoisie imposa sa vision et prit le contrôle des ressources nouvellement restituées, à la fois en contrôlant le capital et en maintenant la structure conique de classe. Schwimmer (2003:167), tout comme Chapple (2000), avance aussi que les Maaori se divisent de plus en plus en classes sociales. Cependant, il est nécessaire de comprendre que ces Maaori qui forment certains types d'élites ou de leaders jouent un rôle extrêmement

important dans les relations entre les Maaori et l'État : celui de gardiens de l'ordre symbolique et social. En effet, ils font cela par la transmission culturelle qu'ils assurent et qui bénéficie à tous les Maaori¹⁷. Schwimmer (2003:169) explique que le rôle de ces élites ou leaders consiste à partager leurs connaissances avec la population générale et à transmettre les messages de la population minoritaire à l'État. Ainsi doivent-ils convaincre l'État de leur authenticité en ce qui concerne leur statut comme représentants, leur habilité à véhiculer les sentiments et les désirs populaires de la population minoritaire, et leurs connaissances sur la culture et l'histoire. C'est d'ailleurs pour cette raison que certains intellectuels maaori, qui forment maintenant une classe moyenne (Rata 2000), ont cultivé, développé et protégé une connaissance spécialisée ainsi que des champs particuliers de recherche et d'expertise (voir p. ex. Webster 1998; Rata 2002, 2004a). L'idée quasi-inévitable d'une identité maaori supposément « authentique » ou « plus réelle », et la tradition revendiquée et affirmée de différentes façons et dans différents contextes par ces différents groupes sont un objet politique puissant et un outil important dans les négociations parmi les Maaori, mais également sur la scène publique dans les relations avec la majorité et l'État. Friedman souligne avec raison que ces élites ou leaders « *are, after all, the focal point for political unity and often political action as well, pivots in the competition for funding and rights* » (2004:76). Schwimmer rappelle aussi que :

Les événements clefs inaugurant le mouvement souverainiste maori avaient tous cet aspect rassembleur où les élites et les masses populaires exerçaient des rôles essentiels et très actifs... C'étaient bien les élites qui géraient l'exposition muséale internationale *Te Maori: Maori art from New Zealand collections* (1984-1985), un succès à tout casser... Pareillement, ce furent les élites qui gèrent les recherches et animèrent en 1975 la grande marche éminemment populaire à la défense du Traité de Waitangi et de ce qui leur restait de leur patrimoine foncier. La plus grande réussite de cette coopération entre l'élite et les couches populaires a été sans doute, parmi les Maori et ailleurs dans le monde, l'établissement des classes préscolaires pour la reviviscence de leur langue vernaculaire. [2003:167-168]

L'histoire nous dira si la marche de 2004 en opposition à la loi sur les plages et les fonds marins aura été un événement clé.

Notons que, depuis la fin des années 1990, certaines voix paakehaa se font entendre à travers des discours et des écrits sophistiqués et bien argumentés en faveur des

valeurs démocratiques modernes, et contre un nationalisme ethnique ou un essentialisme culturel. Ces voix sont en particulier celles de Paakehaa de classe moyenne, de gauche, qui ont été de grands alliés des Maaori depuis la Renaissance culturelle, mais qui ont aussi souvent été les victimes des conséquences négatives de la rhétorique à propos de l'authenticité maaori, qui ont même souvent fait personnellement l'expérience de la violence de l'exclusion d'une façon ou d'une autre et qui se sentent aujourd'hui profondément déçus (voir en particulier, Rata 2000). Ces discours et écrits remettent aussi en question la rectitude politique qui, selon eux, a envahi la sphère publique néo-zélandaise et empêche toute forme de critique envers les Maaori (Kolig 2000, 2005; Rata 2002, 2004a). Dans la logique décrite ici des relations entre les populations minoritaires et majoritaires et considérant le contexte national actuel, il n'est pas irraisonnable de penser que ces discours et ces écrits peuvent avoir des effets contraires à ceux anticipés par leurs porte-parole. Parce que leurs discours et leurs écrits vont dans le même sens que les tendances actuelles en faveur de la disparition des politiques donnant des positions et des droits particuliers aux Maaori à l'intérieur du système d'État – mais pour des raisons différentes que celles mises de l'avant par les protagonistes d'un ressac « à la Brash », à saveur raciale, à l'encontre des Maaori – on peut s'attendre à ce qu'ils suscitent des réactions maaori similaires et additionnelles s'articulant en termes ethniques ou d'autochtonie. On a déjà été témoin de fortes réactions en opposition à pareils positionnements. On peut aussi s'attendre à ce que certains non-Maaori puissent considérer que ces visions vont trop loin et donnent beaucoup trop de pouvoir et de droits aux Maaori en tant que citoyens comme les autres. Toutes ces réactions pourraient aussi pousser l'État à se repositionner.

Les voix de certains intellectuels maaori – qui se considèrent eux-mêmes souvent de diverses façons les « victimes » de la rhétorique au sujet de l'authenticité maaori – ont aussi commencé à se faire entendre (pas encore sur la scène publique) pour exprimer leur opposition à la rectitude politique et au séparatisme ethnique. Certains de ces intellectuels appuient d'ailleurs des positionnements tels que ceux que je viens de décrire. Ces voix pourraient être porteuses de nouvelles perspectives et de nouvelles alliances sur la base de valeurs partagées dans et à l'extérieur du « monde maaori ».

Ajoutons qu'en pratique, les frontières entre les « deux mondes », un maaori et l'autre non maaori ou occidental, sont plus fluides qu'elles ne le paraissent à première vue et permettent diverses formes d'engagements dans les « deux » mondes, et la coexistence avec des gens

de divers milieux et identités. L'opposition symbolique n'est donc pas totale, ne fait pas « système » et peut seulement être comprise comme des « *disconnected scraps of ideology* », comme le dit Schwimmer (1972:145), dans le contexte de relations de pouvoir entre des populations majoritaires et minoritaires.

Pour un bilan de la controverse autour des plages et des fonds marins

Finalement, le 18 novembre 2004, le gouvernement passa le *Foreshore and Seabed Act* qui accorda à l'État la propriété absolue de toutes les sections des plages et des fonds marins n'appartenant pas déjà à des intérêts privés. Cette loi fortement contestée entra en vigueur le 17 janvier 2005. Le 12 mars 2005, un rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU déclara le *Foreshore and Seabed Act* discriminatoire à l'égard des Maaori, parce qu'il abolit la possibilité d'établir des titres de propriété et des droits coutumiers sur les plages et les fonds marins, qu'il prévient tout recours légal et qu'il ne prévoit aucune forme possible de réparation ou de compensation. Toutefois, en vertu de la loi, les Maaori peuvent revendiquer un droit coutumier pour être reconnu par la cour dans certaines activités, utilisations et pratiques¹⁸. Quelques cas sont déjà devant les tribunaux (New Zealand Herald 2005).

Dans le sillage de la controverse entourant les plages et les fonds marins, la campagne électorale précédant les élections du 17 septembre 2005 a porté sur les questions de fond suivantes : la possibilité d'éradiquer les politiques et les subventions fondées sur le principe de la race; l'établissement d'une date limite pour résoudre toutes les revendications historiques liées à la violation du Traité de Waitangi; le retrait de la mention au Traité de la législation; et l'abolition du Tribunal de Waitangi. Le *National Party*, qui tenait les positions les plus radicales sur ces questions, a perdu l'élection de septembre 2005 au cours d'une lutte très serrée avec le *Labour Party*, ce dernier ayant remporté deux sièges de plus. Cette répartition des voix contribuera sûrement à maintenir les tensions et à ouvrir les portes à une augmentation de la compétition symbolique. Si rien d'autre ne change dans le contexte plus large, on peut s'attendre à ce que les Maaori réagissent dans un avenir plus ou moins rapproché. Ils ont montré en 2004 qu'ils étaient prêts à s'unir et à se mobiliser dans l'espace public. Ce qui demeure maintenant incertain est la forme que prendra leur mobilisation.

Au terme de cette démonstration, il apparaît évident que nous devons tenir compte des relations entre populations minoritaire et majoritaire et des relations entre ces populations et l'État dans nos analyses des position-

nements des populations minoritaires, puisque ces relations agissent directement sur les dynamiques internes du groupe et sur le développement des idéologies. Dans les faits, les tensions et les dynamiques internes des groupes sont, pour une large part, le produit de ces relations. Ce constat ressort clairement des travaux d'Éric Schwimmer, ce qui les distingue de beaucoup de travaux contemporains en anthropologie et en sciences sociales qui prennent part à l'engouement pour les théories de la mondialisation. Ces derniers tendent souvent à négliger les luttes, les reconfigurations et les relations de pouvoir qui sont à l'œuvre au plan local, intra-étatiques, en faveur de l'analyse de forces supra-étatiques, transnationales ou mondiales souvent considérées comme totalement nouvelles. De plus, Kapferer (2005) soulignait récemment la tendance qui consiste à opposer la mondialisation à l'État dans les théories récentes en anthropologie. Il convient donc aussi de se rappeler la nécessité d'être attentif à la capacité de l'État à réagir et à se réorganiser face aux forces de la mondialisation et au rôle extrêmement important qu'il continue à jouer dans la dynamique des relations entre minorité et majorité.

Les événements qui se sont produits en Nouvelle-Zélande depuis 2003 semblent avoir complètement changé l'environnement politique ainsi que les relations entre les populations minoritaire et majoritaire. De plus, ils ont mis en place les conditions qui ont permis une importante mobilisation maaori et un profond sentiment d'unité qui transcende les divisions entre tribus, entre classes sociales, et entre Maaori ruraux et urbains. Ces conditions n'existaient pas avant 2003. La vaste manifestation dans l'espace public a aussi rendu le sentiment d'unité plus visible, ce qui créa un grand enthousiasme à travers tout le monde maaori, mais qui suscita aussi des craintes de toutes sortes chez les non-Maaori, en particulier parmi la population d'origine européenne. Cela peut s'expliquer par l'importance accordée à la compétition symbolique qui a également pris de l'ampleur au cours des événements des dernières années, et ce, même si les Maaori sont mieux positionnés qu'avant aux plans économique, social et politique. Ce positionnement leur permet d'entrer davantage en compétition directe, ou d'établir une collaboration ou un dialogue avec la population dominante avec qui ils partagent de nombreuses valeurs communes.

Souvenons-nous cependant que plusieurs barrières existent toujours, notamment les importantes disparités socio-économiques entre Maaori et non-Maaori. Nombre de ces disparités furent dans les faits renforcées ou mises en place pour ralentir l'accès des Maaori à l'espace public et leurs chances d'obtenir une meilleure part du pouvoir. Du côté du gouvernement, les compromis de dernière

minute ont presque toujours suffi à faire taire les Maaori, jusqu'aux événements des dernières années. Il est alors important de remettre en question les intentions et les motivations de la population majoritaire ainsi que celles du gouvernement. Le gouvernement continuera à tester la mince ligne qui sépare la coexistence pacifique de désastres éventuels dans les relations entre Maaori et non-Maaori en Nouvelle-Zélande. Les médias qualifient aussi promptement les Maaori de radicaux, ce qui empêche nombre d'entre eux de réagir. À la lumière de mon dernier terrain parmi les Maaori « ordinaires », cette tendance semble s'estomper, puisqu'ils semblaient être moins préoccupés par l'étiquette « radicale », alors que les figures de proue du nouveau *Maori Party* ainsi que d'autres leaders maaori se devaient d'être plus prudents dans la gestion de leur image et dans la façon dont ils mettent de l'avant certaines formes de séparatisme. La relation demeure précaire et la ligne est ténue entre une situation où la négociation et la coexistence sont possibles, et une autre qui peut gravement dégénérer de façon imprévisible. La première ministre Helen Clark a souvent mis à l'épreuve cette zone grise depuis le début de la controverse à propos des plages et des fonds marins. La campagne électorale en vue des élections de septembre 2005 a poursuivi la mise à l'épreuve¹⁹. Il est essentiel de souligner ici que les relations entre les populations minoritaires et majoritaires ainsi que les dynamiques internes qu'elles créent sont plus complexes qu'elles ne le paraissent de prime abord et qu'elles sont souvent décrites par les analystes. Cela fait partie de ce que les anthropologues peuvent clarifier par leurs contributions, et cela a toujours été une préoccupation chère à Éric Schwimmer.

En vue de recherches futures, nous pouvons soulever un certain nombre de questions. Existe-t-il d'autres possibilités dans une monarchie constitutionnelle, telle que celle en vigueur en Nouvelle-Zélande qui s'inscrit dans la tradition et la colonisation britannique et qui est basée sur un traité unique bilatéral, que celles décrites par Schwimmer (1972) ? Dans un tel système, y a-t-il d'autres options que la compétition symbolique, qui signifie un certain degré de séparatisme ethnique et d'essentialisme culturel, ou la compétition réelle qui, à long terme, implique plus de mélange ou de métissage ou de fluidité dans la relation entre la population dominante et la perte de droits collectifs particuliers, de soi-disant privilèges et de sphères de contrôle et de pouvoir ? Est-ce qu'une république offrirait de meilleures possibilités aux Maaori ? Ceux-ci pensent majoritairement que non et insistent pour dire que la Royauté a été une alliée utile. Les Maaori ont d'ailleurs toujours cherché à multiplier les alliances à l'extérieur des frontières du pays. Ces alliances peuvent-elles être

des antidotes efficaces contre les ressacs à l'intérieur des États souverains ? Un ordre hiérarchique peut-il être modifié sans l'intervention de forces externes à l'État ? Quelles sont les possibilités que peuvent offrir la nouvelle mobilisation de masse et les nouvelles voix qui s'élèvent parmi les intellectuels maaori ? Plus globalement, qu'est-ce qui explique ces ressacs qui sont à l'œuvre simultanément dans plusieurs pays à l'heure actuelle et qui semblent partager de nombreuses caractéristiques structurelles ?

Natacha Gagné, Département de sociologie et d'anthropologie, Université d'Ottawa, 55, avenue Laurier Est, Ottawa, Ontario, K1N 6N5, Canada. Courriel : natgagne@uottawa.ca

Remerciements

Avant tout, je tiens à remercier Éric Schwimmer de m'avoir introduite aux recherches sur les Maaori et sur les relations entre minorités et majorités, d'abord par la lecture de ses travaux et, par la suite, par de nombreux échanges toujours stimulants. Je veux lui exprimer ma plus profonde reconnaissance; sa passion, sa créativité et sa remarquable vivacité d'esprit sont pour moi d'une grande inspiration. Je remercie aussi, bien sûr, tous les Maaori qui m'ont aidé par le biais de discussions et d'entrevues. Mes remerciements vont enfin à Claude Bariteau et, pendant mon séjour à l'Université de Lund dans le cadre de mes recherches postdoctorales, à Jonathan Friedman, Kajsa Ekholm Friedman et Ulf Johansson Dahre pour les discussions stimulantes pendant la rédaction de cet article.

Cet article se base sur des recherches de terrain menées en 2001-2002 et 2005. Ces recherches ont été possibles grâce aux bourses doctorale et postdoctorale du Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), aux bourses doctorales des Fonds pour la Formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), de l'Université McGill, du Centre for Society, Development and Technology (STANDD) de l'Université McGill et de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU), et grâce à une bourse postdoctorale de l'Université d'Ottawa. Je remercie aussi la Société canadienne d'anthropologie (CASCA) pour le Prix Richard F. Salisbury qui comprend une bourse.

Notes

1 La structure sociale maaori « traditionnelle » est hiérarchique et comprend les *whaanau* (familles étendues) qui appartiennent à des *iwi* (tribus) dont les membres descendent d'un ancêtre commun. Les tribus sont regroupées en confédérations en fonction des canots ou pirogues (*waka*) dans lesquels voyagèrent leurs ancêtres polynésiens lors de leur grande migration en Nouvelle-Zélande environ 1000 ans avant l'arrivée des Britanniques (Belich 1996). Ces

confédérations sont aussi établies sur la base du partage de territoires et de ressources. Divers types d'alliances intertribales coexistent avec les *waka*. La structure « traditionnelle » comprend aussi les *hapuu*. Cette structure, qui se traduit généralement par sous-tribu, n'est pas simplement un segment de la tribu plus large, mais plutôt un sous-ensemble de membres tribaux habitant une région particulière et ayant des liens avec un ancêtre éponyme plus récent et localisé. Cette structure – comme l'ensemble des regroupements maaori « traditionnels » – est flexible, dynamique et change en fonction de processus complexes (voir Schwimmer 1978, 1990; Ballara 1998; Webster 1975; Salmond 1991; Metge 1995). Il faut cependant noter que certaines lois et divers processus dont nous discuterons dans cet article ont eu pour effet de rigidifier ces structures, en particulier les *iwi*, au cours des dernières décennies.

- 2 Ranginui Walker est maaori. Il détient un doctorat en anthropologie de l'Université d'Auckland et est spécialiste de l'éducation maaori. Il a entre autres été professeur au département d'études maaori de l'Université d'Auckland et chroniqueur pour le *New Zealand Listener* et le *Metro*. Il est membre du Tribunal de Waitangi depuis 2003 et a signé de nombreux livres et articles scientifiques.
- 3 À partir de 1867, les Maaori se sont vu attribuer quatre sièges au parlement. En 1996, le nombre de ces sièges fut ajusté en fonction du pourcentage de la population que représentent les Maaori inscrits sur la liste électorale maaori. Ce réajustement fut réalisé lors du passage au nouveau système de représentation, le MMP (*mixed-member proportional electoral system*), qui est un système à deux votes, un pour le représentant de sa circonscription électorale et l'autre pour le parti. Dans ce système, environ la moitié des 120 sièges sont comblés en fonction de la proportion des votes obtenus par chaque parti et tirés de la liste du parti, alors que les autres sont attribués aux élus de chaque circonscription électorale. Le nombre de sièges maaori a été réévalué à six en 1999, lors des élections générales, et à sept en 2002. Certains Maaori occupent aussi des sièges généraux, ce qui augmente leur représentation au parlement. Une seconde augmentation du nombre de députés maaori a été rendu possible sous la réforme MMP par l'introduction des « *list seats* », c'est-à-dire de sièges attribués selon le pourcentage obtenu par le parti pour le vote de parti. Ainsi, le pourcentage de députés maaori s'approche maintenant d'assez près du pourcentage réel des Maaori dans la population Néo-Zélandaise.
- 4 Pour obtenir plus de détails, voir <http://www.tpk.govt.nz/news/presentations/seabed.asp> (document électronique consulté le 27 septembre 2005).
- 5 Notons que le déclin de l'appui pour le *Labour Party* avait commencé dès la moitié de l'année 2003. Miller (2005:167) signale que le mécontentement peut être attribué à une série plus large de lois controversées, dont la *Supreme Court Bill* – qui retira le droit d'appel au *Privy Council* de Londres et qui marqua la création d'une Cour suprême néo-zélandaise –, la *Prostitution Reform Bill* et une série d'annonces quant à la fusion et la fermeture d'écoles.
- 6 Ceci ne veut pas dire que les divisions internes n'existent plus, mais leur importance a diminué, même à l'abri du regard public.

- 7 Voir <http://maoriparty.com> (document électronique consulté le 15 septembre 2005).
- 8 Voir <http://www.electionresults.govt.nz/> (document électronique consulté le 27 septembre 2005).
- 9 Ce terme peut revêtir de multiples significations selon Schwimmer : « 1) la remise en question par les Maori de leur vision de leur propre identité, donc une pratique idéologique, l'auto-critique des contradictions sous-jacentes à leur expérience vécue; 2) les études faites pour guider leurs enfants : une pratique d'apprentissage cognitive, de la transmission de connaissances » (2003:171). Rata ajoute une autre définition au mot, soit la reviviscence des structures sociales « traditionnelles » dans une visée idéologique néotraditionnaliste qui « *embraces primordial ties of tradition and community, and hierarchies of birth and status* » (2004b:59), dans le but de revendiquer un statut politique particulier qui n'est pas sans avoir d'importantes implications économiques (surtout pour les élites du mouvement, selon Rata). Dans le contexte actuel, le terme revêt le sens de la pratique idéologique identifiée par Rata (2000, 2003a, 2003b, 2004b) et prend un sens péjoratif.
- 10 Il ne faut pas ici sous-estimer l'impact qu'ont aussi pu avoir les stratégies commerciales.
- 11 Voir l'article de Claude Bariteau dans le présent numéro pour obtenir un résumé plus détaillé de l'article de Schwimmer (1972) et une synthèse de ses références théoriques. Nous voulons aussi noter qu'en 1972, Éric Schwimmer parlait seulement de compétition et non de collaboration ou de dialogue, une précision qu'il a apportée en mars 2005 au cours d'un échange de courriels. La collaboration ou le dialogue sont possibles grâce au partage de certaines valeurs entre partenaires plus ou moins considérés comme égaux dans des domaines précis, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans des situations de compétition.
- 12 Il faut cependant mentionner que la création du Tribunal de Waitangi a été vue par certains comme un outil servant les intérêts de l'État (voir p. ex. Webster 1998; Melbourne 1995; Durie 1998; Kelsey 1991). Pendant les années 1980, il semble pourtant que le Tribunal devint une menace réelle pour l'État et la société dominante plus généralement. Le gouvernement changea alors de stratégie et évita autant que possible de passer par le Tribunal en négociant directement avec les collectivités maaori. Cette approche, qui n'était pas à l'avantage des tribus et familles moins nanties, conduisit à nombre de mésententes au sein de la population maaori quant à la distribution des ressources (Durie 1998; Melbourne 1995; Webster 1998; Sullivan 2001).
- 13 Par « militantisme », je parle d'implication dans des groupes ou des mouvements politiques ou sociaux à l'échelle de la communauté et au-delà. Ce terme ne doit en aucun cas insinuer, comme c'est souvent le cas lorsqu'il est utilisé par les médias néo-zélandais, que les militants ou activistes sont des personnes dont les actions sont illégales. Les cas où elles le sont tiennent de l'exception plutôt que de la règle.
- 14 Dans la même logique, on pourrait aussi qualifier la période ayant précédé la Renaissance culturelle d'« introvertie », puisque les Maaori misaient davantage sur la conciliation, sur une tactique d'accommodation (Allen 2002), dans une période où les relations avec la majorité étaient précaires, de par leur caractère colonial et rigide, et dans un contexte où la culture et la langue maaori étaient menacées. La discrétion était alors de mise. Voir Allen (2002) et Schwimmer (2004b) pour une analyse de cette situation dans le champ de la littérature maaori.
- 15 Voir aussi Schwimmer (2003, 2004a, 2004b) pour des exemples de citoyens maaori biculturels, hétéroglossiques et créatifs.
- 16 Schwimmer soutient pourtant que, dans le cadre de la coexistence entre minorité et majorité, « la lutte pour l'essence serait une erreur, en tant qu'elle installerait une machine à paroles obscurcissante, vouée à l'usure rapide, ... au lieu de se baser sur une relation en mutation continue, où les partenaires sont tenus à entériner toute modification sociale amenée par la gestion rationnelle des patrimoines de l'un et l'autre » (communication personnelle, septembre 2005).
- 17 Notons que les élites et les dirigeants ne sont pas toujours d'accord entre eux et que la compétition est également présente sur ce plan. Comme l'écrivait Schwimmer (2000:16), « la politique maaori est toujours celle d'un peuple tribal qui se méfie du pouvoir unitaire quel qu'en soit le niveau. Il n'y a de pouvoir unitaire ni dans la tribu ni – évidemment – au niveau “pan-tribal” ». Il faut d'ailleurs mentionner que certaines tribus plus petites ou plus pauvres ont été moins bien représentées au Tribunal de Waitangi et ont moins pu profiter de ses retombées (Durie 1998; Webster 1998; Levine 2005). Les processus de revendications ont aussi encouragé diverses relations de compétition pour l'accès exclusif aux ressources dans et entre les tribus (Poata-Smith 2004). Les Maaori urbains qui ne se revendiquent pas directement d'une tribu ont aussi été exclus de plusieurs mesures de compensation et de redistribution, entre autres dans l'affaire des pêcheries que nous avons déjà mentionnée. Dans cette affaire, les actifs maaori en matière de pêche ayant été octroyés selon une logique de développement capitaliste, certaines tribus furent aussi handicapées par rapport à d'autres, ne bénéficiant pas des mêmes moyens financiers pour participer au développement proposé (Levine 2005; Poata-Smith 2004 et, pour des détails, voir, entre autres, Rata 2000; Schwimmer, Houle et Breton 2000). Ces processus de différenciation ne sont pas sans créer ou exacerber des tensions entre les représentants des différents groupes.
- 18 Voir <http://www.justice.govt.nz/foreshore/pamphlet.html> (document électronique consulté le 19 septembre 2005).
- 19 Il faut noter que depuis, le *Principles of the Treaty of Waitangi Deletion Bill* qui visait à retirer de la législation les références au Traité de Waitangi se rendit jusqu'en première lecture au parlement le 26 juillet 2006 (New Zealand Herald 2006). Même si le gouvernement vota contre le projet de loi en seconde lecture, il est tout de même significatif qu'un tel projet de loi ait été soumis au parlement. Un nouveau curriculum scolaire national y fut aussi récemment discuté. Ce document, dont la version finale était attendue à l'automne 2007, a retiré le Traité de Waitangi des six principes directeurs du curriculum (Collins 2007). Mentionnons encore qu'en 2006, le *Treaty of Waitangi Amendment Act* établit une date limite aux processus de revendications historiques liés aux violations du traité. Les Maaori ont maintenant jusqu'au 1er septembre 2008 pour déposer de nou-

velles revendications historiques devant le Tribunal de Waitangi. Tous ces exemples récents sont des indications additionnelles claires de l'ampleur du ressac conservateur qui est présentement à l'œuvre en Nouvelle-Zélande et de l'intensité de la mise à l'épreuve des Maaori.

Références

- Allen, Chadwick
2002 Blood Narrative. Indigenous Identity in American Indian and Maori Literary and Activist Texts. Durham: Duke University Press.
- Ansley, Bruce
2003 Who Are You?, *New Zealand Listener*, 190(3305): 13-19 septembre. Document électronique, <http://www.listener.co.nz/default,675.sm>, consulté le 2 octobre 2005.
2004 Stealing a March, *New Zealand Listener*, 193(3340): 15-21 mai. Document électronique, <http://www.listener.co.nz/default,1963.sm>, consulté le 2 octobre 2005.
- Ballara, Angela
1998 Iwi: The Dynamics of Maaori Tribal Organisation from c.1769 to c.1945. Wellington: Victoria University Press.
- Barber, Keith
2005 Indigenous Rights or "Racial Privileges": The Rhetoric of "Race" in New Zealand Politics. Communication présentée au colloque de la European Society for Oceanists (ESFO), Marseille, 6-8 juillet.
- Belgrave, Michael, Merata Kawharu et David Williams, dirs.
2005 Waitangi Revisited: Perspectives on the Treaty of Waitangi. Auckland: Oxford University Press.
- Belich, James
1996 Making Peoples: A History of the New Zealanders: From Polynesian Settlement to the End of the Nineteenth Century. Auckland: Penguin Books.
2001 Paradise Reforged: A History of the New Zealanders from the 1880s to the Year 2000. Auckland: Allen Lane et The Penguin Press.
- Bennion, Tom
2005 Lands Under the Sea: Foreshore and Seabed. *Dans* Waitangi Revisited: Perspectives on the Treaty of Waitangi. Michael Belgrave, Merata Kawharu et David Williams, dirs. Pp. 233-247. Auckland: Oxford University Press.
- Bowen, John R.
2000 Should We Have a Universal Concept of "Indigenous Peoples" Rights? Ethnicity and Essentialism in the Twenty-First Century. *Anthropology Today* 16(4):12-16.
- Brash, Don
2004 Nationhood. Document électronique, http://www.national.org.nz/files/OrewaRotaryClub_27Jan.pdf, consulté le 27 septembre 2005.
- Breton, Yvan
2000 La valeur illustrative des pêcheries maaori pour l'anthropologie maritime. *Dans* La coexistence précaire de la pêche mondialisée et de la pêche coutumière: Le cas des Maaori de la Nouvelle-Zélande. Eric Schwimmer, Yvan Breton et Caroline Houle, dirs. Pp. 3-8. Québec: Département d'anthropologie, Université Laval.
- Chapple, Simon
2000 Maori Socio-Economic Disparity. *Political Science* 52(2):101-115.
- Collins, Simon
2003 Maori Rush to Claim Foreshore. *New Zealand Herald*, 30 juillet. Document électronique, http://www.nzherald.co.nz/topic/story.cfm?c_id=350&objectid=3515392, consulté le 2 octobre 2005.
2007 Treaty Omission in Draft Curriculum Causes Concern. *New Zealand Herald*, 13 mars. Document électronique, http://www.nzherald.co.nz/topic/story.cfm?c_id=337&objectid=10428478, consulté le 27 juin 2007.
- Douglas, Edward Te Kohu
1991 Te Iwi Maori. *Pacific Viewpoint* 32(2):129-138.
- Durie, Mason H.
1998 Te Mana, Te Kaawanatanga: The Politics of Maaori Self Determination. Auckland: Oxford University Press.
- Friedman, Jonathan
1994 Cultural Identity and Global Process. Londres: Sage.
2001 Indigenous Struggles and the Discreet Charm of the Bourgeoisie. *Dans* Place and Politics in the Age of Global Capitalism. Arif Dirlik et Roxann Prazniak, dirs. Pp. 53-72. New York: Rowman and Littlefield.
2003 Globalization, Dis-integration, Re-organization: The Transformations of Violence. *Dans* Globalization, the State, and Violence. Jonathan Friedman, dir. Pp. 1-34. New York: Alta Mira Press.
2004 Globalization, Transnationalization, and Migration: Ideologies and Realities of Global Transformation. *Dans* Worlds on the Move: Globalization, Migration, and Cultural Security. Jonathan Friedman et Shalini Randeria, dirs. Pp. 63-88. London: I.G. Tauris.
- Gagné, Natacha
2004 Maaori Identities and Visions: Politics of Everyday Life in Auckland, New Zealand. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université McGill.
- Greenland, Hauraki
1991 Maori Ethnicity as Ideology. *Dans* Nga Take: Ethnic Relations and Racism in Aotearoa/New Zealand. Paul Spoonley, David Pearson et Cluny MacPherson, dirs. Pp. 90-107. Palmerston North: The Dunmore Press.
- Hau'ofa, Epeli
1994 Our Sea of Islands. *The Contemporary Pacific* 6:146-161.
- Jackson, Moana
2003 Backgrounding the Paeroa Declaration. Document électronique, <http://aotearoa.wellington.net.nz/he/paeroa.pdf>, consulté le 2 octobre 2005.
- Kapferer, Bruce
2005 New Formations of Power, the Oligarchic-Corporate State, and Anthropological Ideological Discourse. *Anthropological Theory* 5(3):285-299.
- Kawharu, I. Hugh
1990 Sovereignty vs. Rangatiratanga: The Treaty of Waitangi 1840 and the New Zealand Maori Council's Kaupapa 1983. *Dans* Man and a Half: Essays in Paci-

fic Anthropology and Ethnobiology in Honour of Ralph Bulmer. Andrew Pawlay, dir. Pp. 573-581. Mémoire 48, Auckland: The Polynesian Society.

Kelsey, Jane

- 1991 Treaty Justice in the 1980s. *Dans* Nga Take: Ethnic Relations and Racism in Aotearoa/New Zealand. Paul Spoonley, David Pearson et Cluny MacPherson, dirs. Pp. 108-130. Palmerston North: The Dunmore Press.

Kolig, Erich

- 2000 Of Condoms, Biculturalism, and Political Correctness: The Maori Renaissance and Cultural Politics in New Zealand. *Paideuma* 46:231-252.
- 2005 From a "Madonna in a Condom" to "Claiming the Airwaves": The Maori Cultural Renaissance and Biculturalism in New Zealand. *Dans* Shifting Images of Identity in the Pacific. Toon van Meil et Jelle Miedema, dirs. Pp. 135-158. Leiden: KITLV Press.

Levine, H.B.

- 2005 Moving Beyond Cultural Essentialism. *Dans* New Zealand Identities: Departures and Destinations. James H. Liu, Tim McCreanor, Tracy McIntosh et Teresia Teaiwa, dirs. Pp. 104-117. Wellington: Victoria University Press.

Meijl, Toon van

- 1994 "Shifting the Goal Posts." The Politics of the Treaty of Waitangi in New Zealand. *Cahiers des sciences humaines* 30(3):411-434.
- 1997 The Re-emergence of Maori Chiefs: "Devolution" as a Strategy to Maintain Tribal Authority. *Dans* Chiefs Today: Traditional Pacific Leadership and the Post-colonial State. Lamont Lindstrom et Geoffrey White, dirs. Pp. 84-107. Stanford: Stanford University Press.
- 2003 Maori Tribal Organisations in New Zealand History: From Neglect to Recognition, and the Implications for the Assimilation Policy. *Ethnologies comparées* 6. Document électronique, <http://recherche.univ-montp3.fr/mambo/cerce/r6/t.v.m.htm>, consulté le 17 mars 2006.

Melbourne, Hineani

- 1995 Maori Sovereignty: The Maori Perspective. Auckland: Hodder Moa Meckett.

Metge, Joan

- 1995 New Growth from Old: The Whaanau in the Modern World. Wellington: Victoria University Press.

Miller, Raymond

- 2005 Party Politics in New Zealand. Oxford: Oxford University Press.

New Zealand Herald

- 2004a Hikoi updates. New Zealand Herald, 5 mai. Document électronique, http://www.nzherald.co.nz/section/story.cfm?c_id=1&objectid=3564583, consulté le 2 octobre 2005.
- 2004b Hikoi Size Estimates Range from 10000 to 30000. New Zealand Herald, 6 mai. Document électronique, http://www.nzherald.co.nz/topic/story.cfm?c_id=350&objectid=3564792, consulté le 2 octobre 2005.
- 2005 Five Foreshore and Seabed Claims Lodged. New Zealand Herald, 30 septembre. Document électronique, http://www.nzherald.co.nz/topic/story.cfm?c_id=350&objectid=10347905, consulté le 4 octobre 2005.

- 2006 Treaty Bill Passes First Reading but Won't Go Any Further. New Zealand Herald, 26 juillet. Document électronique, <http://www.nzherald.co.nz/search/story.cfm?storyid=00024B30-4E64-14C7-928783027AF10F>, consulté le 24 août 2006.

Palmer, Matthew

- 2006 Resolving the Foreshore and Seabed Dispute. *Dans* Political Leadership in New Zealand. Raymond Miller et Michael Mintrom, dirs. Pp. 197-214. Auckland: Auckland University Press.

Parsons, Talcott

- 1965 Full Citizenship for the Negro American? *Daedalus* 94:1009-1054.

Pearson, David

- 1994 Self-Determination and Indigenous Peoples in Comparative Perspective: Problems and Possibilities. *Pacific Viewpoint* 35(2):129-141.

Poata-Smith, Evan S. Te Ahu

- 1996 He Pekeke Uenuku i Tu Ai: The Evolution of Contemporary Maori Protest. *Dans* Nga Patai: Racism and Ethnic Relations in Aotearoa/New Zealand. Paul Spoonley, David Pearson et Cluny Macpherson, dirs. Pp. 97-116. Palmerston North: The Dunmore Press.
- 2004 The Changing Contours of Maori Identity and the Treaty Settlement Process. *Dans* The Waitangi Tribunal: Te Roopu Whakamana i te Tiriti o Waitangi. Jane Hayward et Nicola R. Wheen, dirs. Pp. 168-183. Wellington: Bridget Williams Books.

Poirier, Sylvie

- 2000 Contemporanéités autochtones, territoires et (post) colonialisme. *Réflexions sur des exemples canadiens et australiens. Anthropologie et sociétés* 24(1):137-153.

Rata, Elisabeth

- 2000 A Political Economy of Neotribal Capitalism. New York: Lexington Books.
- 2002 Democratic Principles in Teaching and Learning: A Kantian Approach. Monograph/Research Report Series, Auckland: Auckland College of Education.
- 2003a An Overview of Neotribal Capitalism. *Ethnologie comparée* 6. Document électronique, <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/revue.htm>, consulté le 2 octobre 2005.
- 2003b Leadership Ideology in Neotribal Capitalism. *Political Power and Social Theory* 16: 43-71.
- 2004a Kaupapa Maori Education in New Zealand. *Dans* Citizenship and Political Education Today. Jack Demaine, dir. Pp. 59-74. New York: Palgrave Macmillan.
- 2004b Neotribal Capitalism and Public Policy. *Political Science* 56(1):55-64.

Ruru, Jacinta

- 2004 A Politically Fuelled Tsunami: The Foreshore/Seabed Controversy in Aotearoa Me Te Wai Pounamu/New Zealand. *The Journal of the Polynesian Society* 113(1):57-72.

Salmond, Anne

- 1991 Tipuna—Ancestors: Aspects of Maori Cognatic Descent. *Dans* Man and a Half: Essays in Pacific Anthropology and Ethnobiology in Honour of Ralph Bul-

- mer. Andrew Pawley, dir. Pp. 334-347. Mémoire 48. Auckland: The Polynesian Society.
- Schwimmer, Éric
- 1968 The Aspirations of the Contemporary Maaori. *Dans* The Maori People in the Nineteen-Sixties: A Symposium. Éric Schwimmer, dir. Pp. 9-64. Auckland: Longman Paul.
- 1972 Symbolic Competition *Anthropologica* XIV(2):117-155.
- 1978 Lévi-Strauss and Maori Social Structure. *Anthropologica* XX(1-2):201-222.
- 1990 The Maori Hapu: A Generative Model. *The Journal of the Polynesian Society* 99(3):297-317.
- 1995a Le syndrome des Plaines d'Abraham. Montréal: Éditions du Boréal.
- 1995b Les minorités nationales au Québec et en Nouvelle-Zélande. *Anthropologie et sociétés* 19(3):127-150.
- 1999 Les trois espaces de notre pays. Communication présentée au congrès annuel de la Société canadienne d'anthropologie (CASCA), Québec, mai 12-16.
- 2000 Les inconvénients et les bénéfices de la pêche biculturelle. *Dans* La coexistence précaire de la pêche mondialisée et de la pêche coutumière: le cas des Maori de la Nouvelle-Zélande. Eric Schwimmer, Yvan Breton et Caroline Houle. Pp. 9-23. Québec: Département d'anthropologie, Université Laval.
- 2001a La langue basque et le biculturalisme. *Anthropologie et sociétés* 25(1):141-150.
- 2001b Construire un monde pour la citoyenneté. *Dans* L'éducation à la citoyenneté. Michel Pagé, Fernand Ouellet et Luiza Cortesao, dirs. Pp. 305-317. Sherbrooke: Éditions du CRP.
- 2001c General Report 1: Fisheries. Manuscrit.
- 2003 Les minorités nationales: Volonté, désir, homéostasie optimale. Réflexions sur le biculturalisme en Nouvelle-Zélande, au Québec et ailleurs. *Anthropologie et sociétés* 27(3):155-184.
- 2004a Making a World: The Maaori of Aotearoa, New Zealand. *Dans* Figured Worlds: Ontological Obstacles in Intercultural Relations. John Clammer, Sylvie Poirier et Éric Schwimmer, dirs. Pp. 243-274. Toronto: University of Toronto Press.
- 2004b The Local and the Universal: Reflections on Contemporary Māori Literature in Response to Blood Narrative by Chadwick Allen. *Journal of the Polynesian Society* 113(1):7-36.
- Schwimmer, Éric, dir.
- 1968 The Maori People in the Nineteen-Sixties. Auckland: Longman Paul.
- Schwimmer, Éric, Caroline Houle et Yvan Breton
- 2000 La coexistence précaire de la pêche mondialisée et de la pêche coutumière: Le cas des Maori de la Nouvelle-Zélande. Québec: Département d'anthropologie, Université Laval.
- Scott, Colin H., et Monica E. Mulrennan
- 1999 Land and Sea Tenure at Erub, Torres Strait: Property, Sovereignty and the Adjudication of Cultural Continuity. *Oceania* 70(2):146-176.
- 2000 Mare Nullius: Indigenous Rights in Saltwater Environments. *Development and Change* 31(3):681-708
- Sissons, Jeffrey
- 1993 The Systematisation of Tradition: Maori Culture as a Strategic Resource. *Oceania* 64(2):97-116.
- 1995 Tall Trees Need Deep Roots: Biculturalism, Bureaucracy and Tribal Democracy in Aotearoa/New Zealand. *Cultural Studies* 9(1):61-73.
- Smith, Linda Tuhiwai
- 1999 Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples. Dunedin: University of Otago Press.
- Statistics New Zealand
- 2007 QuickStats About New Zealand's Population and Dwellings. Document électronique, <http://www.stats.govt.nz/NR/rdonlyres/4980B3EA-6F91-4A09-BB06-F7C1C2EA3403/0/quickstatsaboutnzspopanddwellingsrevised.pdf>, consulté le 26 novembre 2007.
- Sullivan, Ann
- 2001 Maori Affairs and Public Policy. *Dans* New Zealand Government and Politics. Raymond Miller, dir. Pp. 479-488. Auckland: Oxford University Press.
- 2003 Effecting Change through Electoral Politics: Cultural Identity and the Maaori Franchise. *Journal of the Polynesian Society* 112(3):219-237.
- Vincent, Sylvie
- 2004 Apparent Compatibility, Real Incompatibility: Native and Western Versions of History—The Innu Example. *Dans* Figured Worlds: Ontological Obstacles in Intercultural Relations. John Clammer, Sylvie Poirier et Éric Schwimmer, dirs. Pp. 132-147. Toronto: University of Toronto Press.
- Waitangi Tribunal
- 2004 Report on the Crown's Foreshore and Seabed Policy WAI 1071. Wellington: Legislation Direct.
- Walker, Ranginui
- 1996 Nga Pepa a Ranginui: The Walker Papers. Thought-Provoking Views on the Issues Affecting Maori and Pakeha. Auckland: Penguin Books.
- 2004 Ka Whawhai Tonu Matou: Struggle Without End. 2e édition. Auckland: Penguin.
- Webster, Steven
- 1975 Cognatic Descent Groups and the Contemporary Maori: A Preliminary Assessment. *Journal of the Polynesian Society* 84(2):121-152.
- 1998 Patrons of Maori Culture: Power, Theory and Ideology in the Maori Renaissance. Dunedin: University of Otago Press.